

AVIS Sur les principales orientations de la stratégie énergétique intercommunale

Les élus communautaires et communaux se sont réunis le 11 juillet 2024, à Argences-en-Aubrac, sous la Présidence de Jean Valadier, Président de la CC ACV.

Etaient présents lors de la matinée de formation : BELARD Bénédicte, BESOMBES Lucienne, BESSIERE Martine, BOULOC Xavier, CAGNAC Christian, CARRIER Alain, CAYLA Didier, CAZARD Roland, CESTRIERES Pauline, CROS Simon, FEYBESSE Colette, FONTANGES Daniel, IGNACE Pierre, LABORIE Christian, MARFIN Christiane, MOULIADE Nadège, POULHES Jean-Louis, REVEL Benoît, VALADIER Jean, VEYRE Lucien.

Etaient présents l'après-midi lors de l'atelier sur la stratégie énergétique intercommunale : BELARD Bénédicte, BESOMBES Lucienne, BOULOC Xavier, CARRIER Alain, CESTRIERES Pauline, FEYBESSE Colette, IGNACE Pierre, LABORIE Christian, MOULIADE Nadège, REVEL Benoît, VALADIER Jean.

Les élus ont travaillé sur les enjeux de la transition énergétique à travers deux ateliers participatifs (le cycle de vie du Laguiole AOP d'un point énergétique, les limites planétaires) et **ont dessiné les principales orientations d'une stratégie énergétique territoriale**. Elle comporte nécessairement **deux volets : la sobriété** (organiser la réduction de la consommation d'énergie) et **le développement de filières de production d'énergie renouvelable bas carbone**.

A travers des travaux en groupe, puis la mise en commun de leur réflexion, les élus présents proposent :

- **Un objectif principal : réduire la dépendance énergétique et les coûts** (pour les collectivités, les entreprises ou les habitants).
- **Un périmètre d'action : l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes**, avec une attention particulière sur le patrimoine public.
- **Un horizon : 2030/2040**.
- **Des efforts de sobriété énergétique concentrés sur certains secteurs :**
 1. **Le patrimoine public**
 2. **Les mobilités**
 3. **Le résidentiel**
- **Des filières énergétiques à développer en priorité :**
 - o **La géothermie** (encadrement des initiatives privées par la Communauté de Communes et co-portage de projets sur les bâtiments publics).
 - o **Le photovoltaïque sur toiture** (co-portage de projets sur les bâtiments publics).
 - o **Le bois-énergie** (co-portage de projets communaux).

Dans ce cadre, la Communauté de Communes tiendrait donc un rôle **d'encadrement** et de **co-portage**, selon les filières énergétiques.

Les moyens de déploiement de la stratégie énergétique seront déterminés dans un second temps (acteurs à associer, financements et ressources humaines à mobiliser), notamment avec l'appui de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC Occitanie) et d'Energies Citoyennes Locales et Renouvelables (ECLR - Occitanie).

Les élus communautaires sont invités à donner leur avis sur les principales orientations de la stratégie énergétique intercommunale.

Considérant :

- La *Charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac*, et notamment ses positions relatives à certaines filières énergétiques (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité).
- Le *Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique Aubrac Carladez et Viadène*, en particulier son objectif 3.1 « Accompagner la transition énergétique ».
- La dynamique d'appropriation communautaire de la question énergétique, notamment concernant le patrimoine public (élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique).
- Les compétences planification urbaine, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires, logement et cadre de vie, de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire émet un **AVIS FAVORABLE** sur les principales orientations de la stratégie énergétique intercommunale proposées par le groupe de réflexion réuni le 11 juillet 2024.

Cette motion sera transmise aux Maires des communes.

Le Président,

Jean VALADIER

